

La Lettre

de l'Association de Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais

Juin 1996

A.P.C.V.E.B.
5, rue Jean Monnet - 31130 BALMA

SOMMAIRE

Collecte sélective :	
L'exemple de Cugnaux	page 2
Traitement des déchets ménagers :	
La position de notre association	pages 2 et 3
Le compostage individuel	page 4
Le rôle d'ECO-EMBALLAGES	page 4
Aujourd'hui à Balma	page 4

Commissions et personnes à contacter

Aérodrome Lasbordes

A. CALMETTE

Gestion des Déchets

S. COPPEY
L. DEKENS
V. NISS

Pistes cyclables

Ch. HOULLIER
S. LAFON

Sécurité

M. HOULLIER
P. BONNEFOND

Bruit / rocade

J. BOUTON
M. RUFFIE
S. GRAMUNTS

Le Mot du Président

Notre Association vient de renouveler son bureau.

Dans la foulée, une nouvelle organisation a été mise en place :

5 commissions dont la vocation est d'élaborer des propositions destinées aux décideurs ad-hoc (maires, préfet ...).

Vous invite à dialoguer avec leurs participants (vous trouverez leurs coordonnées dans le tableau ci-contre). N'hésitez pas à leur faire part de vos idées.

Bien entendu, ces sujets ne sont en aucun cas limités. L'A.P.C.V.E.B. est à votre écoute.

Bonnes vacances et à la rentrée.

Christophe HOULLIER



J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'A.P.C.V.E.B. pour l'année 1996.

Nom et prénom :

Adresse :

Ce talon est à découper et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessus, accompagné d'un chèque ou d'espèces de 60 francs par personne ou de 100 francs par famille.

L'exemple de Cugnaux

Collecte sélective

Depuis quelques années, la ville de Cugnaux a initié, dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets, une politique novatrice et indépendante.

En 1990, la traditionnelle collecte cède la place à la "conteneurisation" qui, grâce à des bacs roulants levés directement par la benne, met fin au problème des tas de sacs poubelles jetés à même le trottoir. Les encombrants et déchets verts sont collectés séparément une fois par semaine.

En 1992, afin de préparer la future collecte sélective, une mini-déchetterie (système Cyclade) est installée place de la mairie et permet aux volontaires de déposer le verre, le papier, le carton et les emballages en aluminium. La récupération d'huiles de vidange est également mise en place. Malgré les contraintes pour les habitants, le succès de l'opération est tel que la municipalité décide d'étendre ce service au porte à porte et à l'ensemble de la commune.

6 juillet 1993, le système démarre : collecte sélective simultanée:

- des ordures ménagères «ordinaires» d'un côté, des papiers/cartons et des bouteilles plastiques transparentes de l'autre, deux fois par semaine avec une benne de ramassage compartimentée;
- des déchets verts d'un côté, du verre de l'autre, une fois par semaine avec la même benne compartimentée.

Pour cela, les maisons individuelles ont été équipées d'une poubelle supplémentaire de 35 litres pour les matériaux recyclables, et les immeubles, de conteneurs aux couvercles de couleurs différentes.

L'objectif étant de diminuer la quantité de déchets à incinérer, les filières de recyclage sont chargées de la récupération : les établissements Flaujac à Toulouse pour les papiers/cartons, la Verrière Ouvrière d'Albi pour le verre, la société ORR d'Agen pour les bouteilles plastiques en PVC.

En 1994, 25% des 6000 tonnes de déchets ont ainsi pu être triés et valorisés (moyenne nationale : 5%) et Michel Subra, conseiller municipal délégué à l'environnement, fixe l'objectif pour la commune à 50% (chiffre accessible puisque le Ministère de l'Environnement et l'ADEME avancent la possibilité d'atteindre 60%).

Enfin, Cugnaux a été en 94 la première commune de Haute-Garonne à signer une convention avec la société Eco-Emballage, agréée par l'Etat pour assurer «le soutien financier à la bonne triée, la garantie de reprise des matériaux par les filières et une participation aux actions de sensibilisation».

80% de la population participent désormais à la collecte sélective avec un taux de satisfaction frôlant les 98% ! Seul grief : l'effort de communication est jugé insuffisant. Bravo quand même.

Xavier Gil

Traitement des

360 kg par an et par personne :

c'est la quantité moyenne d'ordures ménagères que nous produisons.

Ce chiffre augmente au fil des années

et il devient urgent, avec la loi de

1992 sur l'interdiction de mise en

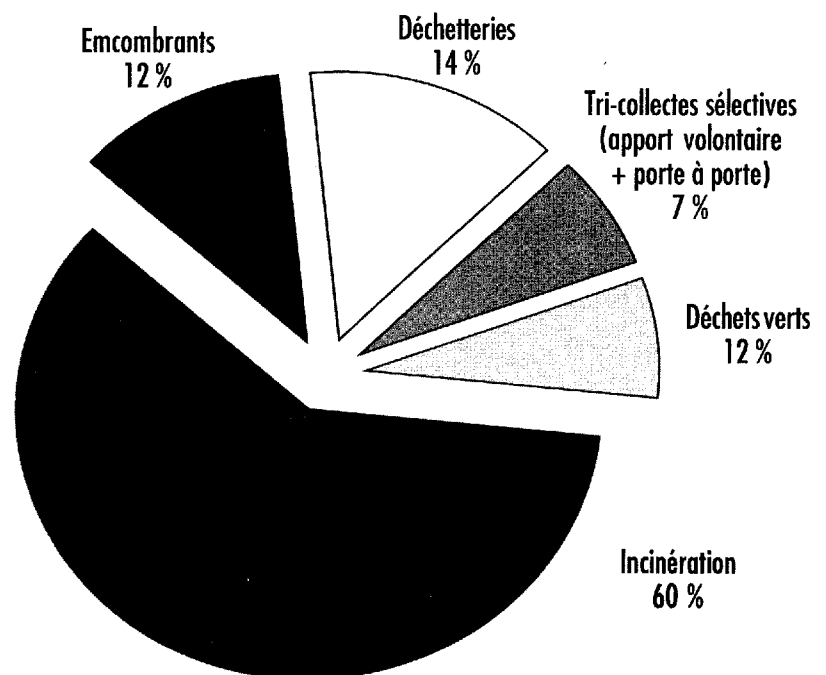
décharge, de trouver des solutions de

réduction à la source, d'"élimination"

ou de recyclage/valorisation

de ces déchets.

Le projet du syndicat intercommunal DECOSET



La position de notre Association

des déchets ménagers

Actuellement, nos déchets sont ramassés en «**porte à porte**» trois fois par semaine (+ un ramassage pour les déchets verts), pour être déversés à la décharge de Lapeyrouse-Fossat, laquelle fermera le 31 décembre prochain.

Les plus courageux d'entre nous apportent quelques bouteilles en verre ou en plastique dans les conteneurs prévus à cet effet à Balma ou ailleurs: c'est " **l'apport volontaire** ". Quelques-uns **compostent** à domicile les déchets verts. Le taux de valorisation des déchets ainsi obtenu n'excède guère 5% sur l'ensemble de la population. Or, d'après l'Agence Nationale de Récupération et d'Élimination des Déchets (A.N.R.E.D.), 34 % de nos déchets (en poids) sont des emballages alimentaires, **60 % de nos déchets (en poids) peuvent être valorisés** (cf. l'exposition réalisée l'année dernière par les enfants des écoles de Balma).

Depuis plusieurs années, on nous fait attendre la mise en place d'un vaste plan inter-communal "ambitieux" de collecte et de valorisation des déchets. Après plusieurs études (dont il a "adapté" les chiffres), le syndicat inter-communal **DECOSET**, qui regroupe officiellement 141 communes du Nord du département, nous informe de la construction prochaine d'**un incinérateur géant d'une capacité de 170 000 tonnes par an** (34 mètres de haut, dont 17 enterrés, sur un terrain grand comme celui de Carrefour Portet), sur la commune de Bessières.

Certes, le projet comporte aussi :

- des **déchetteries** et un ramassage (par qui?) des **encombrants**. Peut-on parler de valorisation ?
- un ramassage des **déchets verts**, sous-estimés, laissés à la charge du SITROM (lequel attend DECOSET...). La plate-forme de compostage de Léguevin pourra-t-elle tous les accueillir ?
- des **collectes sélectives** des verres, papiers, plastiques (lesquels?), mais qui ne concerneraient qu'une partie de la population, rien n'est dit sur l'habitat collectif !

En fait, dans ce projet, sur un budget prévisionnel de 280 MF, 250 financent ... l'incinérateur. Et pour 24 000 tonnes par an recyclées ou valorisées, 170 000 t par an seront ... incinérées. Les déchets ultimes ainsi produits concentrent les produits toxiques qui entrent dans leur composition et doivent être stockés dans des décharges de classe II.

Qui est l'heureux bénéficiaire de ce **marché fumeux** ? La société ECONOTRE alias STAN, filiale de la Lyonnaise des Eaux, bien connue des contribuables, qui mène à l'échelle nationale une campagne de promotion de très gros ... incinérateurs. Résultat à court terme : le doublement, puis le triplement de la taxe d'enlèvement des ordures

ménagères qui ne tient pas compte (comme la redevance le permettrait) des quantités produites par chaque foyer, mais redistribuée entre tous la facture globale. A vos cassettes !

En fait et contrairement à ce qui nous a été annoncé dans les lettres d'information de DECOSET, **seuls 15 à 20 % de nos déchets seraient ainsi valorisés** : c'est bien le chiffre repris par le Préfet dans son "plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés", mis au point l'été dernier dans la plus grande opacité. Fallait-il attendre si longtemps pour accoucher d'un tel **non-projet** ?

Les différentes associations de protection de l'Environnement, à qui les autorités compétentes faisaient miroiter des pourcentages corrects de recyclage, se sont regroupées au sein du "Coordination Déchets 31" afin d'empêcher la construction d'un incinérateur surdimensionné à Bessières. Les propositions du collectif visent à **favoriser la collecte sélective** pour augmenter la part des déchets recyclés **au-delà de 50%** (Voir l'exemple de Cugnaux en encadré), la part non valorisable étant incinérée dans un centre de moindre capacité. D'autres propositions concernent la réduction des emballages ou l'interdiction de matériaux polluants ou impossibles à recycler/valoriser.

Nous nous associons à la démarche de "Coordination Déchets 31" pour dire:

NON au sur-dimensionnement de l'incinérateur, dont le souci de rentabilité financière étouffera tout projet véritable de valorisation.

NON au doublement de notre taxe "déchets", si c'est pour s'engager dans le XXI^e siècle avec de tels choix.

OUI à une véritable collaboration inter-communes et inter-associations !

Notre association poursuit une **recherche indépendante d'informations** sur le sujet, pour proposer une alternative concrète à notre municipalité.

Merci de nous aider dans cette recherche (nous ne sommes pas trop nombreux).

Merci de vous associer à notre démarche, pour retarder la signature des contrats avec la Lyonnaise des Eaux et la construction d'un tel incinérateur : la Déclaration d'Utilité Publique sera lancée prochainement, exprimez-vous !

Mais aussi pour **accélérer la mise en place des collectes sélectives** par le SITROM ou la commune, et diminuer le volume de déchets que nous enverrons, dès le 1^{er} janvier, vraisemblablement à la décharge de Villeneuve-les-Bouloc !

S. COPPEY / Xavier GIL

Le compostage individuel

25 à 30% de nos poubelles sont composés de matières fermentescibles, c'est-à-dire naturellement dégradables par les micro-organismes contenus dans le sol. Un certain nombre de jardiniers pratiquent ainsi le **compostage**, qui permet de récupérer un amendement organique à partir de déchets verts (tonte de gazon, petits branchages, feuilles mortes,...) et de déchets de cuisine (épluchures, marc de café, restes de repas,...). Un simple tas dans un coin du jardin suffit à composter ces déchets. Inconvénients : la nécessité de retourner régulièrement le tas, un temps de maturation assez long et parfois le dégagement d'odeurs.

Une solution plus simple et plus rapide est le **composteur individuel**, appareil de forme légèrement conique, généralement fabriqué en polyéthylène recyclé (et recyclable), remplissable par le haut et aéré. Une trappe située au bas permet de récupérer le premier compost au bout de quelques mois (4 ou 5 selon l'utilisation); la production est ensuite régulière en fonction du remplissage. Le prix public d'un composteur individuel varie entre 300 et 600F pour une capacité de 250 à 500l. Il peut être abaissé en cas de commande groupée faite par une collectivité.

Quelques expériences "collectives" de composteurs individuels déjà réalisées :

Ville de COLMAR (Haut-Rhin)

- réduction de 25% des 24.000 tonnes incinérées
- 1 MF économisé sur 4 (coût d'incinération : 200F/t)
- subvention de 50% du SIVOM et de la ville

SIVOM de SOISSONS (Aisne)

- 500 composteurs distribués en juillet 95
- 200 demandes supplémentaires enregistrées

SIVOM de CATUS (Lot):

- 200 composteurs distribués gratuitement
- Extension prévue à l'ensemble de l'habitat pavillonnaire à la suite de résultats satisfaisants

SIVOM de GRENADE (31):

- cette année, début d'une expérience portant sur 150 composteurs
- objectif : réduction de 30% du poids des ordures ménagères
- subvention de l'ordre de 60%

Dans les exemples précédents, selon les cas, les communes, les SIVOM (Syndicats Intercommunaux), les Conseils Généraux, les Conseils Régionaux et/ou l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) sont intervenus **pour financer les campagnes d'information et l'achat des appareils**.

À l'étranger, SEATTLE (USA), dotée de 10 000 appareils en 1989-1990 (taux de satisfaction **87%**), prévoit le fonctionnement de 70 000 composteurs (pour 500 000 habitants) fin 1998.

En Allemagne, un seul fournisseur (GRAF) revendique l'installation de près de 3 millions d'appareils ! Alors, à Balma comme ailleurs, pourquoi ne pas faire rimer ECONOMIE avec ECOLOGIE ?

Le rôle d'ECO-EMBALLAGES

Vous avez tous remarqué sur la plupart de vos emballages ménagers, un **petit sigle vert** symbolisant le recyclage, avec l'indication ECO-EMBALLAGES. La présence de ce logo ne signifie en rien que l'emballage en question est recyclable. Il veut simplement dire que son fabricant verse entre 1 et 10 centimes du coût de cet emballage à la **Société ECO-EMBALLAGES**.

Celle-ci est chargée de **soutenir les initiatives de collecte sélective**, de mise en oeuvre des filières de valorisation des déchets, et les actions de communication à destination des consommateurs (y compris dans le but de réduire à la base la quantité d'emballages produits et rejetés).

La prise en charge financière, par ECO-EMBALLAGES, d'une partie du coût de ces initiatives et actions des collectivités, est calculée sur la base du "surcoût optimisé" par rapport à une mise en décharge contrôlée (et non par rapport à une mise en décharge sauvage !).

Et un **nouveau barème de subventionnement** est en cours d'élaboration, visant :

- à réduire fortement les aides accordées à la valorisation énergétique (...de la chaleur produite dans les incinérateurs),

- à augmenter de manière conséquente les **aides à la collecte sélective** et aux filières de recyclage, **en fonction de leur performance**, avec en outre un bonus à la mise en oeuvre pendant les trois premières années.

Ainsi, il devient bien **moins cher**, pour une collectivité, de faire trier et recycler ses ordures, **que de les brûler**. Ce qui, somme toute, paraît logique.

Les habitants du nord-est Toulousain bénéficieront-ils aussi de cette logique ?

Stéphane COPPEY

Aujourd'hui à Balma

Petit rappel des dispositions en vigueur en 1996 dans notre commune :

Le "porte à porte":

- trois fois par semaine pour les ordures ménagères "ordinaires" (non triées),
- une fois par semaine pour les **déchets verts**,

L'apport volontaire:

- des **bouteilles en verre et en plastique** (sans bouchons) dans les conteneurs répartis en différents points de la commune,
- des médicaments périmés dans les pharmacies,
- des déchets spéciaux, toxiques (colles, détergents, huiles, peintures...) auprès de la camionnette "**service Kangourou**" qui stationne le 1^{er} lundi du mois :
 - à Lasbordes de 8h30 à 10h30,
 - place du marché de 10h30 à 12h30.

Il est aussi possible de déposer certaines ordures aux Services Techniques Municipaux, chemin des Arènes (en face de la salle de judo) du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 13h :

- **huiles de vidange, batteries, piles**: une benne située après les pompes à essence,
- **végétaux, cartons** : deux bennes au fond à droite (accès en voiture),
- **ferraille, appareils électro-ménagers**: une benne, au fond à gauche.

Attention ! Les gravats ne sont pas acceptés, sauf en très petite quantité (une brouette).

Ces dépôts sont en libre-service. Toutefois, lors de la présence des employés, vous pouvez être accueillis et renseignés.

Laurette DEKENS